

LES GRANDS FORESTIERS DE FONTAINEBLEAU

I. L'ANCIEN RÉGIME

Jean-Claude Polton

A LA FIN DU MOYEN ÂGE, la forêt de Fontainebleau est très délabrée du fait des dégâts occasionnés par le gibier, de divers abus, ainsi que des méthodes inappropriées de sylviculture. La volonté des rois de France de remédier à cet état de fait a été portée par de grands forestiers qui ont donné leurs noms à différents lieux de la forêt, notamment dans la plaine de Bois-le-Roi, entre la route de Bourgogne et la Seine ⁽¹⁾.

1 - UNE ADMINISTRATION PROBLÉMATIQUE

La maîtrise des Eaux et Forêts, créée par Philippe V en 1318, voit ses attributions précisées en 1346 par Philippe VI de Valois, puis François I^{er} institue la charge de grand maître des Eaux et Forêts, responsable des officiers et des gardes à cheval de l'Île-de-France. Les responsables des maîtrises royales des Eaux et Forêts sont des officiers propriétaires de leurs charges dont le sens du bien public est loin d'être assuré, d'autant que le roi vend parfois plusieurs charges pour un même poste, exercé alors en alternance.

Pour l'Île-de-France, M. de Fleury est grand maître des Eaux et Forêts sous le règne de Henri IV, avec le titre de surintendant des Forêts de France. Cette charge est définitivement supprimée à sa mort en 1612, mais son fils est grand maître pour l'Île-de-France jusqu'en 1644. M. de Lignyl'occupe ensuite, avec un alternatif en 1648. De 1652 à 1668, deux grands maîtres alternatifs – M. de Cande et M. le marquis de Cartigny – sont

en exercice, puis MM. de Saumery, père et fils, les remplacent successivement.

La forêt de Fontainebleau est administrée par un officier qui porte le titre de maître particulier des Eaux et Forêts. Certains titulaires ont donné leur nom à des lieux de la forêt : au XVI^e siècle, Jehan d'Augas et Louis de l'Hospital, baron de Vitry, puis au XVII^e siècle, M. de Souvray, et M. de Montmorin, marquis de Saint-Hérem dont les descendants occupent la charge jusqu'à la Révolution.

En 1661, lorsque Louis XIV veut remédier au « désordre qui régnait partout », un arrêt du Conseil du 15 octobre ordonne « la clôture et le règlement du domaine » et la vérification de la gestion des maîtrises des Eaux et Forêts dans leurs moindres détails. Sous l'impulsion de Jean-Baptiste Colbert, qui a le département du Bois dans ses attributions, cette procédure est connue sous le nom de Réformation de 1661. En Île-de-France, la réformation n'est pas conduite par le grand maître des Eaux et Forêts, mais par un maître des requêtes qui a toute la confiance de Colbert, Paul Barillon d'Amoncourt (1630-1691). Le corps des maîtres des requêtes est composé d'officiers nobles, dotés d'une solide formation juridique, commissionnés par le roi pour une fonction déterminée et limitée dans le temps. Sa mission terminée, Barillon d'Amoncourt est nommé intendant de police, justice et finances (à Paris puis à Amiens) et ensuite ambassadeur en Angleterre (1677 à 1689).

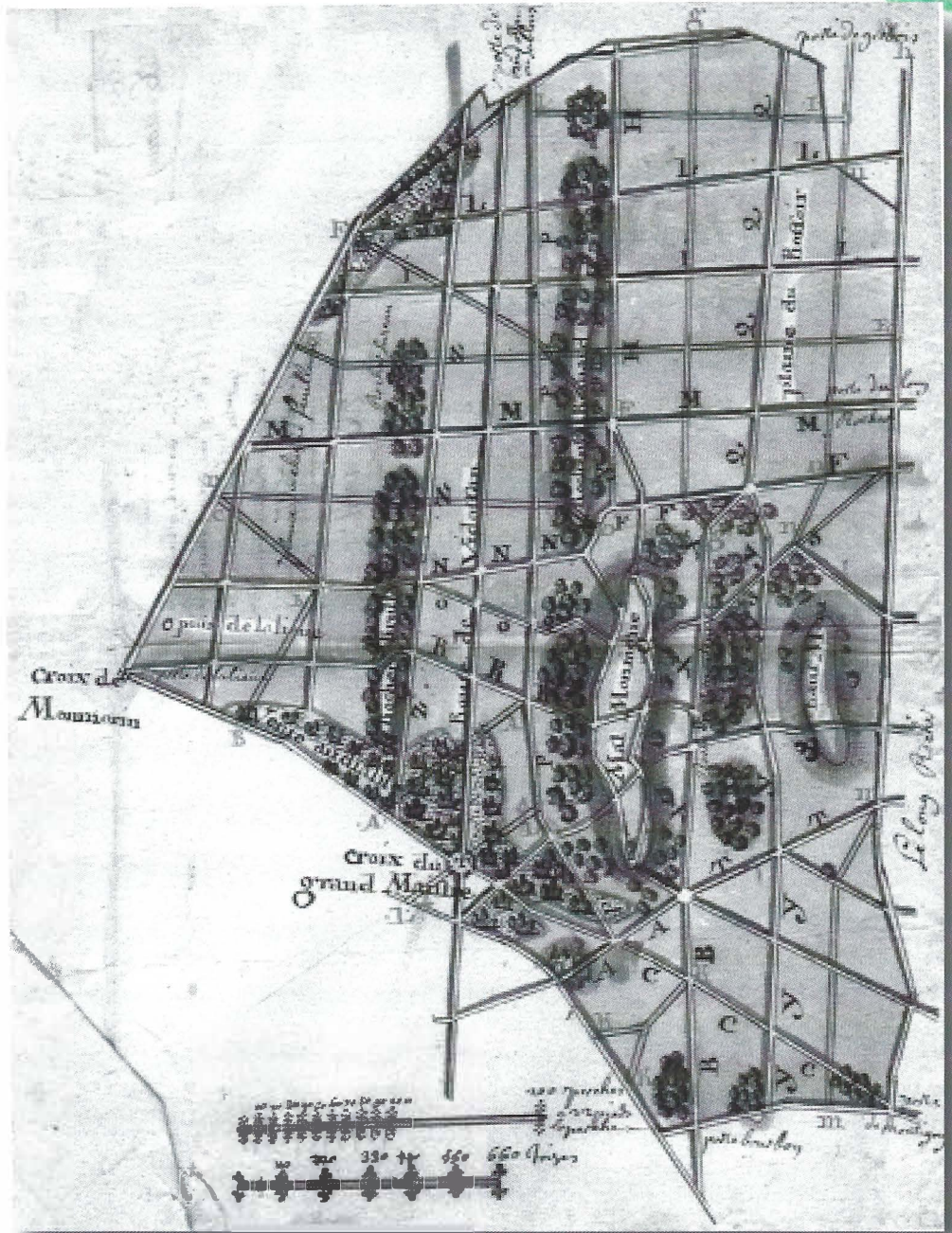
Afin de corriger les abus, Barillon d'Amoncourt commence sa réformation par une enquête minutieuse qui fait apparaître de nombreux délits justifiant la suspension de plusieurs officiers, alors que

1) Voir leur localisation dans Félix Herbet, *Dictionnaire de la forêt de Fontainebleau*, Fontainebleau, *l'Abeille de Fontainebleau*, 1903.

d'autres sont condamnés à des amendes. Au terme de sa mission, Barillon d'Amoncourt publie, en 1664, son *Grand livre de réformation* qui donne lieu à un nouveau règlement entériné par un arrêt du Conseil en date du 30 juillet 1665 (2). Malheureusement, ces prescriptions sont peu appliquées car trop d'intérêts particuliers sont en jeu. Devant ces abus, le grand maître des Eaux et Forêts de Paris et de l'Île-de-France fait destituer trois gardes en 1691, mais les officiers s'en tirent à bon compte, à l'instar de Saint-Hérem, déchargé des amendes auxquelles il aurait pu être condamné pour des coupes illicites.

Cette remise en ordre des forêts du royaume est couronnée par l'ordonnance – dite de Colbert – sur les Eaux et Forêts en date de 1669. Sa finalité est d'accroître la production de bois, notamment pour la construction de bateaux de guerre et de commerce. Elle crée un corps de maîtres des Eaux et Forêts et d'agents qualifiés pour intervenir dans les forêts royales et dans celles des ecclésiastiques et des particuliers.

Dans la dernière partie du règne de Louis XIV, les besoins créés par les guerres incessantes sont tels que la vente des charges est accrue, procédé qui se prolonge tout au long du XVIII^e siècle avec les difficultés financières de la monarchie. Les grands maîtres des Eaux et Forêts pour l'Île-de-France sont alors M. le comte de Bruillevert (1689-1703), M. de la Faluère (1703-1745) – avec un alternatif, M. le marquis de Cany de 1713 à 1719 –



Le plan d'arpentage (1725)

puis M. Duvaucel et M de Cheyssac (1784 à 1789). Cette relative stabilité permet à ces deux derniers de mener à bien une seconde, puis une troisième réformation de la forêt de Fontainebleau.

2 - DES MESURES INÉGALEMENT APPLIQUÉES

De la fin du Moyen Âge jusqu'à la Révolution, les grands forestiers vont agir dans trois directions : la vérification de l'étendue de la forêt

royale, le contrôle des droits d'usages et la reconstitution des peuplements.

■ *La vérification des propriétés*

En 1661, Barillon d'Amoncourt procède à un arpentage minutieux de la forêt de Fontainebleau, en vérifiant les titres des propriétés des riverains, puis fait poser des bornes, là où il n'y avait ni murs ni fossés. Comme il n'a pu évaluer la superficie de la forêt, il se contente de rapporter « qu'on disait [qu'elle] renfermait 27 000 arpents » (13 800 ha environ) ⁽³⁾.

En 1716, Alexandre Lefèvre de la Faluère fait à son tour arpenter la forêt, afin d'obliger les riverains à se mettre en règle avec les prescriptions de l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 ⁽⁴⁾. À cette occasion, l'administration leur demande d'entretenir fossés, murs et bornes mitoyennes, mais ces préceptes furent peu respectés, du fait de la négligence des officiers de la maîtrise de Fontainebleau. Avec 27 925 arpents (14 242 hectares), la superficie de la forêt est à nouveau sous-évaluée, d'autant que le domaine forestier a été augmenté sous le règne de Louis XIV par l'achat de plus de 600 arpents de terrains.

Lors d'une troisième réformation, effectuée à partir de 1750 par le grand maître de l'Île-de-France Duvaucel, on procède à un nouvel arpentage ⁽⁵⁾, puis l'administration fait ensuite poser 1 050 bornes numérotées, monuments monolithiques en grès barrés d'une rainure au sommet afin d'indiquer la limite de propriété. La superficie de la forêt est alors estimée à 26 263 arpents (13 394 hectares), mais Henri-Jacques Moussaint arrive en 1771 à 32 875 arpents (16 766 hectares) ⁽⁶⁾, chiffre plus proche de la réalité.

■ *La vérification des droits d'usages*

Au fil du temps, les rois de France ont concédé aux communautés villageoises différents droits d'usages en forêt : le droit d'affouage (ramasser le bois de feu), de ramée et de feuillée (couper des branches et ramasser des feuilles pour la litière des bêtes), de panage (mener les porcs dans une chênaie), de pacage (mener bovins ou ovins paître en forêt). Les dégâts irrémédiables causés aux jeunes plantations amène Barillon d'Amoncourt à vérifier les titres des ayants droit afin d'en limiter le nombre et l'étendue. Il est alors établi que

2 154 foyers des paroisses riveraines sont autorisés à amener 16 748 bêtes en forêt (6 367 porcs et 10 381 bovins).

Au-delà de ces vérifications, l'administration tente de protéger les plantations attaquées par la dent du bétail. En 1718, M. de la Faluère interdit d'envoyer les bestiaux dans les bois de moins de sept ans, puis M. Duvaucel tente de responsabiliser les communautés usagères en leur demandant de nommer un syndic qui servirait d'interlocuteur en cas d'abus.

■ *La reconstitution des peuplements*

Les boisements sont très inégaux en forêt de Bière, comme le montre la carte établie par De Fer en 1697 sur laquelle les bois n'occupent que la moitié de la forêt (12 356 arpents sur les 25 568 arpents, soit 48 %). À cette époque, la forêt est constituée de cinq ou six massifs boisés, séparés par des landes à bruyères, appelées « vides » par les forestiers qui n'auront de cesse de vouloir les planter.

Barillon d'Amoncourt est le premier à préconiser de tenir compte de la possibilité des sols. Sur les « sables noirs » pourront pousser de « vieilles futaies » de chênes et de hêtres, sur les « sols clairs » des futaies de cent ans, alors que les « sols rouges » seront traités en haut taillis de quarante à cinquante ans. Dans les parties rocheuses, on se contentera d'exploiter les morts-bois ainsi que les bouleaux. Les plantations de chênes, effectuées à partir de glands ramassés en forêt ou de plants de chênes amenés des pépinières du Bois de Boulogne, sont protégées par la pose de treillages. Par ailleurs, Barillon d'Amoncourt ordonne de différer les coupes dans les très vieilles futaies qui couvrent 7 000 arpents, afin de préserver les très vieilles futaies des alentours de Fontainebleau dont les arbres font l'admiration de Louis XIV ⁽⁷⁾.

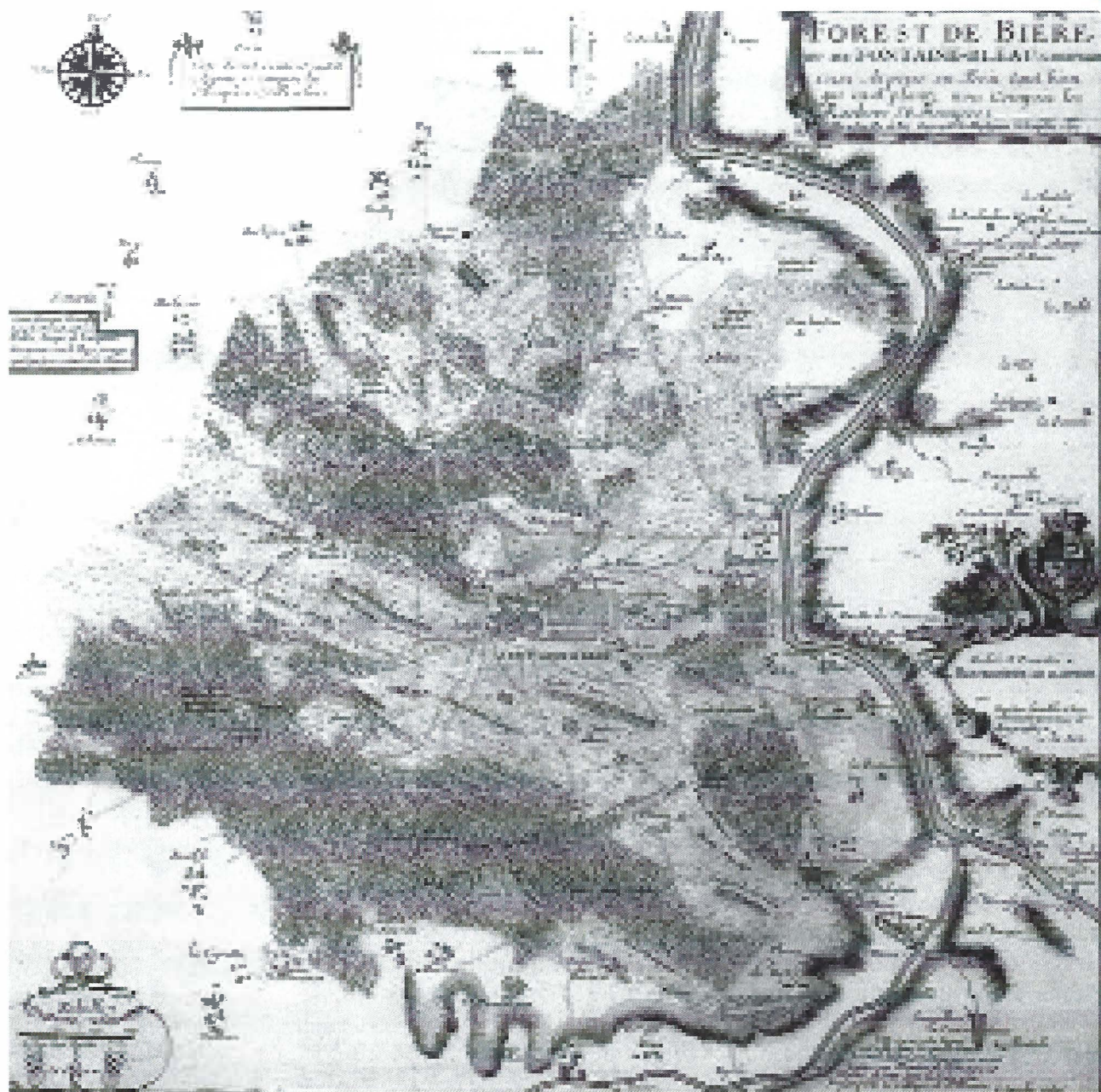
3) L'arpent d'ordonnance utilisé par les Eaux et Forêts équivaut environ à 51 ares.

4) Plan général de la forêt de Fontainebleau par M. Desquinemare, Archives nationales, NIV/Seine-et-Marne/44.

5) Plan général de la forêt de Fontainebleau..., Archives nationales, NI/Seine-et-Marne/60.

6) Plan général de la forêt de Fontainebleau..., Archives nationales, NI/Seine-et-Marne/62.

7) Procès-verbal de la réformation de Barillon d'Amoncourt, arch. départementales de Seine-et-Marne, B65bis, p. 212 et suivantes.



La carte de De Fer (1697)

Lors de la seconde réformation (1716), M. de la Faluère constate que les « vides » (bruyères, genévriers avec quelques bouleaux) occupent encore 12 333 arpents, soit 47 % de la superficie de la forêt. Il est manifeste que les prescriptions de Barillon d'Amoncourt sont restées lettres mortes, alors que le grand hiver de 1709 a commis de gros ravages. Il propose à son tour de planter des feuillus : de 1720 à 1750 près de 5 438 arpents sont replantés de chênes – sessiles et pédonculés –

accessoirement de hêtres, en protégeant les jeunes plants par des treillages ⁽⁸⁾.

Ces recommandations n'eurent pas les résultats escomptés, d'autant que l'intervalle entre les coupes de bois est abaissé car les taillis sont désormais préférés aux futaies. Le grand maître Duvaucel, animé par les mêmes idées que M. de la Faluère, ordonne, en 1750, l'exploitation des

8) D'après Pierre Domet, p. 134.

vieilles futaies dans les quarante ans à venir et recommande de ne pas couper le bois entre trente ans et cent cinquante ans. Par ailleurs, on plante 7 555 arpents en feuillus de 1750 à 1791 ⁽⁹⁾.



Devant les résultats mitigés de ces plantations, on introduit des espèces exogènes mieux adaptées à certains sols de Fontainebleau. Au château, des pins maritimes sont plantés dans le jardin du Clos-de-l'Étang dès le XVI^e siècle, mais ils n'ont pas survécu aux grandes gelées de 1709. En forêt, des conifères sont plantés en 1785 autour d'un pavillon chinois construit non loin de la croix de Toulouse (pins Weymouth, genévriers de Virginie, pins laricio, épicéas), alors que des graines de pins maritimes sont semées en divers cantons sableux. L'année suivante, Louis Guillaume Lemonnier (1717-1799), professeur de botanique

9) D'après Pierre Domet, p. 140.

10) AN, K904 et Q1 1434.

au Jardin du roi et médecin de Louis XVI fait venir de Riga des graines et des plants de pins sylvestres. Au Rocher-d'Avon, les semis à la volée réussissent assez mal, mais ils sont très bien venus au Rocher-Boulin où on a semé en rayons et poquets ⁽¹⁰⁾.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, des forestiers ont cherché à comprendre comment les arbres pouvaient pousser à Fontainebleau, au-delà des considérations administratives ou comptables que leur formation les incitait à suivre. Le maître des requêtes Barillon d'Amoncourt ou les grands maîtres des Eaux et Forêts de la Faluère et Duvaucel prennent des dispositions pour tenter régénérer une forêt inégalement boisée. Elles n'eurent que peu d'effets, faute d'un personnel compétent, spécialisé et honnête et des contraintes liées à la chasse et aux droits de panage et de pavage. Si on a planté 5 450 hectares de feuillus entre 1720 et 1794, on ignore

comment ces arbres ont poussé et près du quart de la forêt est encore constitué de « vides » en 1790. Les expérimentations concernant les résineux et les progrès de l'esprit scientifique annoncent les nouveautés sylvicoles qui seront portées par les forestiers du siècle suivant ■

BIBLIOGRAPHIE

Paul Domet, *Histoire de la forêt de Fontainebleau*, Paris, Hachette, 1873.

Maurice Deroy, *Étude sur le régime de la forêt de Fontainebleau, du Moyen Âge à la Révolution*, Montereau, Claverie, 1937.

Alain Monnier, *Guide des noms de lieux de la forêt de Fontainebleau*, Héricy, Éditions de la Route de la Ronde, 2011.